



Commune de TAPONAS (Rhône)

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL 30 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil municipal de la commune de Taponas, sous la présidence de Mme Sylvie DUVAL, 1^{ère} adjointe, dûment convoqué le 26 mars deux mil vingt-six

PRÉSENTS : ANDREANI Sébastien, BARJOT Fabrice, CURIEL-GARCIA Cédric, DUCROUX Cindy, DUDU Ludovic, DULAC Didier, DUVAL Sylvie, EREN Christelle, GAILLARD Christian, GANDREY Sylviane, GEORGER Sylvie, LACOMBE Laure, POISSON Patrick, ROMANO Luciana

EXCUSÉS : BROSE Éric pouvoir à DUVAL Sylvie

ABSENTS :

MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 14

VOTANTS : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Conformément à l'article L 2121-5 du CGCT, Madame Laure LACOMBE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20/03/2026

Conformément aux articles L 2121-25 et R 221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame DUVAL Sylvie soumet au vote le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, affiché publiquement dans les délais réglementaires.

Ce compte- rendu est approuvé à l'unanimité.

1. DÉLIBÉRATION 2026-25 - COMMISSIONS COMMUNALES : création et désignations des membres

Rapporteur : Sylvie DUVAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-22 et suivants,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut, au cours de chaque séance, créer des commissions chargées d'étudier des questions soumises au conseil ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer des commissions de travail, chargées de l'instruction de certains dossiers sur la base des différentes compétences attribuées à la commune ;

CONSIDÉRANT que le maire est président de droit des commissions et que chaque commission peut élire un vice-président qui convoquera et présidera la commission en cas d'absence ou d'empêchement du maire ;

CONSIDÉRANT que le maire devra convoquer dans les huit jours qui suivent leur nomination ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent les commissions ainsi instituées ;

CONSIDÉRANT que la désignation des membres a lieu par vote à bulletins secret (article L2121-21 du CGCT), que toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

CONSIDERANT que le même article L.2121-21 prévoit que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **CRÉE** les commissions suivantes et **DÉSIGNE** les membres suivants :

- **COMMISSION FINANCES :**
ANDREANI Sébastien - BARJOT Fabrice - DUVAL Sylvie - EREN Christelle - GANDREY Sylviane
- **COMMISSION ASSAINISSEMENT + SPANC :**
CURIEL-GARCIA Cédric - DUDU Ludovic - DULAC Didier - GAILLARD Christian
- **COMMISSION BÂTIMENTS, VOIRIE ET CIMETIÈRE :**
ANDREANI Sébastien - CURIEL-GARCIA Cédric - DUCROUX Cindy - DUDU Ludovic - DULAC Didier - GAILLARD Christian
- **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET ASSOCIATIVES :**
DUCROUX Cindy - DUVAL Sylvie - GEORGER Sylvie - LACOMBE Laure - ROMANO Luciana
- **COMMISSION ENVIRONNEMENT, FLEURISSEMENT ET SALUBRITÉ :**
CURIEL-GARCIA Cédric- EREN Christelle - GANDREY Sylviane - LACOMBE Laure
- **COMMISSION COMMUNICATION ET BULLETIN MUNICIPAL :**
BARJOT Fabrice - DUDU Ludovic - DUVAL Sylvie - GEORGER Sylvie - LACOMBE Laure - ROMANO Luciana
- **COMMISSION APRR ET PROTECTION PHONIQUE :**
DUDU Ludovic - DULAC Didier - DUVAL Sylvie - GAILLARD Christian

2. DÉLIBÉRATION 2026 – 26 - COMMISSIONS CCSB : Désignations des membres

Rapporteur : Sylvie DUVAL

Madame Sylvie DUVAL informe les nouveaux élus que des commissions sont mises en place au sein de la CCSB, de la même manière qu'au niveau communal.

Dans la mesure où le conseil municipal est réuni, il est proposé de procéder à la désignation des représentants de la commune, même si le conseil communautaire ne s'est pas encore prononcé sur le nombre de commissions ni sur les modalités d'inscription des nouveaux membres. Le cas échéant, une délibération complémentaire pourra être adoptée en fonction des décisions prises ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DÉSIGNE** les représentants suivants :

- **AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, URBANISME, LOGEMENT, PLH, SIG, TRANSPORT :**
ANDREANI Sébastien - DULAC Didier
- **TOURISME :**
DUCROUX Cindy - GANDREY Sylviane
- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :**
BARJOT Fabrice - DUDU Ludovic - POISSON Patrick

- **AGRICULTURE, VITICULTURE, SYLVICULTURE :**
GEORGER Sylvie – LACOMBE Laure
- **CULTURE :**
BARJOT Fabrice - EREN Christelle
- **SPORT :**
ANDREANI Sébastien - DUDU Ludovic
- **AFFAIRES SOCIALES :**
DUVAL Sylvie - ROMANO Luciana
- **GESTION et réduction des déchets, environnement, SPANC :**
BARJOT Fabrice - LACOMBE Laure suppléante - DUVAL Sylvie
- **VOIRIE, HYDRAULIQUE, ÉROSION :**
CURIEL-GARCIA Cédric -DULAC Didier- GAILLARD Christian

3.DÉLIBÉRATION 2026 – 27 - COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Rapporteur : Sylvie DUVAL

Madame Sylvie DUVAL informe le conseil municipal qu'il convient de désigner des délégués pour représenter la commune au sein de différents syndicats :

- **SURB :** (Syndicat d'Urbanisme de la Région de Belleville) pour désigner 4 délégués titulaires et 1 délégué suppléant,
- **CITEAU/STEU** (Syndicat de Traitement des Eaux Usées) pour désigner 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,
- **SMEVA :** (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée d'Ardières) pour désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant,
- **SYDER :** (SYndicat Départemental d'Energies du Rhône) pour désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **NOMME** les membres suivants :

- **SURB :**

Titulaires : ANDREANI Sébastien –BROSSE Éric– DULAC Didier, POISSON Patrick
Suppléant : DUDU Ludovic

- **CITEAU / STEU :**

Titulaires : BARJOT Fabrice - BROSSE Éric - DULAC Didier - POISSON Patrick
Suppléants : GANDREY Sylviane - LACOMBE Laure

- **SMEVA :**

Titulaires : BROSSE Éric - DUVAL Sylvie
Suppléante : POISSON Patrick

- **SYDER :**

Titulaire : POISSON Patrick
Suppléant : GAILLARD Christian

4.DÉLIBÉRATION 2026– 28 – COMMISSIONS EXTRA-COMMUNALES

Rapporteur : Sylvie DUVAL

Mme Sylvie DUVAL informe le conseil municipal que des élus municipaux doivent siéger dans plusieurs instances extra communales pour représenter la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les élus sollicités pour les délégations suivantes :
 - **OFFICE DU TOURISME :**
DUCROUX Cindy
 - **MISSION LOCALE :**
Titulaire : LACOMBE Laure
Suppléant : CURIEL GARCIA Cédric
 - **MAISON DU RHONE :**
Titulaire : BARJOT Fabrice
Suppléant : ROMANO Luciana
 - **CENTRE SOCIAL :**
DUVAL Sylvie
 - **CORRESPONDANT « DÉFENSE NATIONALE » ET « SÉCURITÉ ROUTIÈRE » :**
POISSON Patrick

5.DÉLIBÉRATION 2026 – 29 – BUDGET LOTISSEMENT : Décision modificative n°1- CORRECTION COMPTABLE

Rapporteur : Sylvie DUVAL

Mme Sylvie DUVAL informe qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative sur le budget du lotissement afin de régulariser des opérations comptables relatives à l'exercice 2025. Certaines dépenses liées aux travaux et aménagements du lotissement, ont été mandatées sans prise en compte de la TVA (vu avec la Trésorerie).

Il convient d'annuler les mandats sur l'exercice 2026 par imputation au compte 773 « mandats annulés sur exercices antérieurs » pour un montant de 133 166.00 €

Puis de réémettre les mandats correspondant au compte « 605 » en y intégrant la TVA pour un montant de 133 166.00 €

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	7 860.24 €	0.00 €	133 166.00 €	141 026.24 €
011 Charges à caractère général	7 860.24 €	0.00 €	133 166.00 €	141 026.24 €
605/011	7 860.24 €	0.00 €	133 166.00 €	141 026.24 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	0.00 €	0.00 €	133 166.00 €	133 166.00 €
77 Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	133 166.00 €	133 166.00 €
773/77	0.00 €	0.00 €	133 166.00 €	133 166.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget lotissement telle que présentée,

6.DÉLIBÉRATION 2026 – 30 – CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL – LOT N°2 ZE 157

Rapporteur : Sylvie DUVAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et L.2241-1 ;

Vu la délibération n°2024-63 en date du 09 septembre 2024 modifiant le prix des lots du lotissement des Lônes ;

Considérant que la commune est propriétaire d'un terrain relevant de son domaine privé, cadastré section ZE n°0157, lot n°2, d'une superficie de 440 m², situé au lotissement des Lônes ;

Considérant que toute cession d'un bien immobilier communal doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal fixant les conditions essentielles de la vente, notamment le prix et l'identité de l'acquéreur

Considérant que les acquéreurs proposés sont Madame Julie DELAHAYE et Monsieur Gabin TOLEDO ;

Considérant l'intérêt pour la commune de procéder à la cession de ce bien ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la vente du terrain cadastré section ZE n°0157, lot n°2, d'une superficie de 440 m², situé au lotissement des Lônes, au profit de Madame Julie DELAHAYE et Monsieur Gabin TOLEDO ;
- **FIXE** le prix de vente à 102 960 € euros hors frais, conformément à la délibération n°2024-63 du 09 septembre 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document afférent à cette cession
- **PRÉCISE** que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs ;

8.DÉLIBÉRATION 2026 – 31 – SYDER – CHOIX DU MODE ET MONTANT DE FINANCEMENT- APPEL DE CHARGES 2026

Rapporteur : Sylvie DUVAL

Sylvie DUVAL informe les membres du Conseil Municipal que le SYDER (Syndicat Départemental d'Energie du Rhône) a transmis l'appel de charges pour l'année 2026 : le montant des charges dues par la commune de Taponas s'élève à **44 721,24 €**

<u>Le détail est le suivant :</u>	
Contribution administrative	2 063,36 €
Charges liées aux travaux effectués	39 695.57 €
Régularisation sur la maintenance exploitation 2025	29,00 €
Régularisation sur la consommation électrique de l'année 2025	-5 116,69 €
Appel de charges à titre de provision pour 2026	8 050,00 €
TOTAL CHARGES DUES POUR 2026	44 721.24 €

Cette somme peut être budgétisée (en réglant la facture en une seule fois à partir du budget de la commune), et/ou fiscalisée sur 15 ans. Il appartient au Conseil Municipal de déterminer annuellement le choix du mode de financement ainsi que le montant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fiscaliser le montant de 44 721.24 € au titre des charges dues au SYDER pour l'année 2026
- **CHARGE** le maire d'informer le SYDER de la présente décision



QUESTIONS DIVERSES

- **DIA** : Rue des Alizées 920 m²- 295 000 €.
- **VOIRIE** : panneaux de la commune renversés ce week-end du côté de l'entrée du village vers le Bourg : si quelqu'un a des informations, merci de prendre contact avec le secrétariat
- **STATIONNEMENT GÉNANT AUX ABORD DE L'ÉCOLE** : Il a été constaté que certains parents stationnent : impasse des Jardins et effectuent des arrêts-minutes le long de la Rue des Mésanges et de la Place des Sablons. Ces pratiques génèrent des nuisances pour les riverains et **posent un problème de sécurité**. Un rappel sera fait aux parents afin qu'ils utilisent les places de stationnement autorisées.
- **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL** : une visite des bâtiments communaux sera organisée pour la nouvelle équipe municipale avant le début du conseil, qui se tiendra exceptionnellement à 20h00 au lieu de 19h00.
- **RUE DES VILLARD** : Après l'intervention d'EDF et du SYDER prévue en juin, les travaux pourront se poursuivre.
- **ÉGLISE SAINT ISIDORE** : Le chantier progresse : le plafond a été posé et les murs sont en cours de réalisation. La couleur des murs est actuellement à l'étude.

La séance du Conseil Municipal a été levée à 22h00

Madame Laure LACOMBE,

Éric BROSE, Maire



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2026

N	OBJET	DÉCISION
1	COMMISSIONS COMMUNALES : création et désignations des membres	APPROUVÉ
2	COMMISSIONS CCSB : Désignations des membres	APPROUVÉ
3	COMMISSIONS INTERCOMMUNALES	APPROUVÉ
4	COMMISSIONS EXTRA-COMMUNALES	APPROUVÉ
5	BUDGET LOTISSEMENT : Décision modificative n°1- CORRECTION COMPTABLE	APPROUVÉ
6	CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL – LOT N°2 ZE 157	APPROUVÉ
7	SYDER – CHOIX DU MODE ET MONTANT DE FINANCEMENT CHARGE 2026	APPROUVÉ

Le 30/03/2026
Éric BROUSSE, Maire

